

N° 25799. CONVENTION (N° 161) CONCERNANT LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE ET ONZIÈME SESSION, GENÈVE, 26 JUIN 1985¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail
le :

8 novembre 1989

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE
(Avec effet au 8 novembre 1990.)

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1498, p. 19, et annexe A des volumes 1505, 1516 et 1539.